

# PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 25 AVRIL 2023

### DÉLIBÉRATION N° B.2023-28

### RECONDUCTION D'UN PARTENARIAT AVEC LA SCÈNE NATIONALE D'AUBUSSON

Date de la convocation  
18/04/23

Le 25 avril 2023 à 14h, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à Treignac (19), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

#### Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève			X		
CAVITTE Pascal					
DELIBIT Sandra					
MICHON Marie-Hélène		R. NICOUX	X		
PLAZANET Mélanie					
SERRE Françoise		P. BRUGERE	X		
TOTAL = 6 x 2 voix chacun		2		2	4

#### Collège Départemental

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19 ARFEUILLERE Christophe					
CORNELISSEN Jacqueline	X				
PETIT Christophe		J. CORNELISSEN	X		
23 DEFEMME Catherine			X		
MARTIN Valéry			X		
87 LARDY Brigitte		B. POUYAUD	X		
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	1	2		3	6

#### Collège Intercommunal et Communal

##### Communautés de Communes

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC BRUGERE Philippe	X				
VMM SAVIGNAC Sylvie	X				
CGS NICOUX Renée	X				
PV BOSDEVIGIE Jean-Pierre	X				
TOTAL = 4 x 1 voix chacun	4			4	4

##### Communes

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19 BOUDIN Clément					
HORNEBECK Catherine		JP BOSDEVIGIE	X		
MIGNAUT Thomas					
POUYAUD Bernard	X				
23 MAGRIT Gilles					
MOUNAUD Patrick	X				
SALVIAT Gérard		S. SAVIGNAC	X		
87 LAHAYE Françoise	X				
TOTAL = 8 x 1 voix chacun	3	2		5	5
TOTAL EPCI et communes	7	2		9	9

#### Participaient également à la réunion des salariés du PNR :

Madame Juliette GIOUX (Directrice)  
Monsieur Guillaume RODIER (Responsable du pôle Gestion de l'Espace)  
Madame Véronique GIESSLER (Assistante de direction)

## **CODE PROJET : 8104**

### **Charte de Parc 2018-2033 :**

#### **Axe 3 - Millevaches, territoire participatif et ouvert sur l'extérieur**

##### **Orientation 8 – Assurer la cohésion des habitants et des acteurs du territoire**

##### **Mesure 35 - Partager l'accès à la culture et faciliter la création**

### **Contrat de Parc 2023 – 2026 : fiche 2.16**

#### **Le rapporteur expose :**

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;

**Vu** le code de la commande publique ;

**Vu** les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en limousin ;

**Vu** la délibération n°2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux ;

**Vu** le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (Région Nouvelle-Aquitaine) ;

**Vu** la délibération n°C.2021-18 du Comité syndical du 14 septembre 2021 concernant la délégation d'attribution au Bureau syndical et au Président ;

#### **Considérant :**

les objectifs de la charte 2018-2033 et notamment l'Axe 3 Millevaches territoire participatif et ouvert sur l'extérieur – Promouvoir et partager un territoire attractif et innovant et en particulier la mesure 35 ;

#### **Contexte :**

---

Le Théâtre Jean Lurçat - Scène nationale d'Aubusson - souhaite depuis quelques années axer son projet artistique et culturel autour, notamment, de représentations hors les murs.

Suite à plusieurs rencontres en 2021 avec les services du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin (PNRML), un projet commun, mis en œuvre en 2022, avait été étudié pour articuler les objectifs des deux structures en lien avec la compagnie Libertivore. La compagnie Libertivore en résidence à la Scène nationale en mai 2022 a ainsi pu proposer une adaptation au territoire du PNRML de leur précédent spectacle SILVA. La proposition a été travaillée conjointement entre les deux structures avec l'appui technique du Syndicat Le Lac de Vassivière.

Les deux représentations ont eu lieu les 27 et 28 mai 2022 sur l'île de Vassivière et ont réuni plus de 300 spectateurs.

#### **Description du projet :**

---

Suite au projet mené en 2022, la Scène nationale d'Aubusson souhaite poursuivre le partenariat engagé avec le PNRML sur de nouveaux projets. Ce partenariat est par ailleurs pré-identifié dans le Contrat de Parc 2023-2026.

La culture est un outil de médiation pour certaines actions du PNRML, un levier qui permet d'appréhender, de faire connaître sur des sujets techniques. Il s'agit d'une ouverture à des publics que les actions de sensibilisations « techniques » du PNRML ne permettent pas de faire.

Le renouvellement d'un partenariat avec la Scène nationale d'Aubusson vise à créer et à développer un accès aux œuvres/représentations, aux artistes et créations artistiques en lien avec les potentiels patrimoniaux du territoire ou attaché à des questionnements sur des thématiques traitées par le Parc.

En 2023, il est proposé de poursuivre le travail engagé avec la Compagnie Libertivore autour d'une adaptation partielle de leur nouveau spectacle BRAME à l'automne 2023.

En parallèle, il est proposé d'accompagner en 2023 deux tournées de la compagnie Marcel.le&Claude prévues cet été sur le territoire du PNRML. Soutenus par la DRAC Nouvelle-Aquitaine et l'OARA (l'Office Artistique de la région Nouvelle Aquitaine), le Pôle Sirque de Nexon propose d'associer la SN d'Aubusson et le PNRML autour de la compagnie Marcel.le&Claude. Le principe de la compagnie est de réaliser des spectacles circassiens et des ateliers d'initiation au cirque sur 10 représentations. L'approche artistique est complétée par une dessinatrice qui réalisera un carnet de voyage des tournées. Le déplacement de la troupe entre chaque représentation est réalisé en vélo. En ce sens, il s'agit d'une possibilité de communication intéressante pour le PNRML pour valoriser l'engagement du PNRML pour le pilotage et la réalisation d'un Schéma de Mobilité Active (projet AVELO2).

Le budget prévisionnel et le plan de financement global pour la création et l'adaptation des spectacles est le suivant:

Dépenses prévisionnelles (€ TTC)		Recettes prévisionnelles (€ TTC)	
Création/ adaptation de spectacles	11 500 €	Scène nationale d'Aubusson (75%)	8 625 €
		PNR de Millevaches en Limousin (25%)	2 875 €
<b>TOTAL</b>	<b>11 500 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>11 500 €</b>

Le budget alloué par le PNRML pour ces projets en 2023, et le plan de financement associé est le suivant :

Dépenses prévisionnelles (€ TTC)		Recettes prévisionnelles (€ TTC)	
Création/ adaptation de spectacles <b>Part PNRML</b>	2 875 €	Contrat de Parc (41%)	1 179 €
		Autofinancement (59%)	1 696 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 875 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 875 €</b>

**Proposition :**

Il est proposé aux membres du Bureau :

- de poursuivre le partenariat avec la Scène national d'Aubusson afin de présenter des spectacles en extérieur sur le territoire du PNR de Millevaches en Limousin ;
- de valider le principe de renouvellement d'une convention de partenariat avec la Scène nationale d'Aubusson ;
- d'approuver le plan de financement du projet ;
- d'autoriser le Président à :
  - prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
  - engager la commande publique des prestations ;
  - signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération.
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget 2023, au chapitre correspondant.

**LE BUREAU SYNDICAL,**

**Ayant entendu** l'exposé de son rapporteur,  
**Au vu des visas et considérants,**  
**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE :**

- de poursuivre le partenariat avec la Scène national d'Aubusson afin de présenter des spectacles en extérieur sur le territoire du PNR de Millevaches en Limousin ;
- de valider le principe de renouvellement d'une convention de partenariat avec la Scène nationale d'Aubusson ;
- d'approuver le plan de financement du projet ;
- d'autoriser le Président à :
  - prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
  - engager la commande publique des prestations ;
  - signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération.
  
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget 2023, au chapitre correspondant.

Nombre de délégués en exercice : 24

Présents : 8/ Votants : 14 (dont 6 pouvoirs) / Pour : Unanimité / Contre : 0 / Abstention : 0

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus  
Pour Extrait certifié conforme  
Le Président, Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente délibération a été transmise en Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre du contrôle de légalité le 05.05.23 Et qu'elle a été affichée le 05.05.23

*Ph. Brugere*

**REÇU LE**  
**05 MAI 2023**  
**SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL**  
**(CORRÈZE)**

*Ph. Brugere*

